

AVIS AUX PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

Cour Supérieure de Saint-Hyacinthe (# 750-06-000002-128)

PEGGY LAMBERT, faisant affaire sous Gestion Peggy, à titre de représentante.

c.

ÉCOLAIT LTÉE, Intimée

La Cour d'Appel du Québec a autorisé le 18 avril 2016 une action collective contre Écolait Ltée pour le groupe suivant :

« Les personnes physiques, les personnes morales de droit privé, les sociétés ou associations, avec 50 employés ou moins, ayant contracté avec Écolait Ltée, entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2015, une convention identique ou similaire à celle signée par la représentante, intitulée « Contrat de fourniture d'aliments, de nourrissons et autres services »

La demande réclame des indemnités monétaires, et les conclusions recherchées par l'action sont les suivantes:

- Le remboursement d'une partie des indemnités versées par la Financière agricole;
- Demande de somme forfaitaire par année contractuelle pour compensation;
- Demande de dommages moraux (soucis financiers, etc.)
- Demande de dommages exemplaires;

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec l'avocat au dossier, le plus tôt possible, à savoir :

Me Paul Biron, avocat
Biron & Associé
350, rue St-Jean, bureau 195
Drummondville (Québec) J2B 5L4

Téléphone (819) 477-8741
Télécopieur (819) 477-7166

Courriel : paulbironavocat@cgocable.ca

À titre de membre, vous n'avez aucun frais de justice à payer.

Même si vous n'avez plus vos contrats, rapports, etc, et que vous n'êtes plus en affaires avec Écolait ltée, vous pourriez avoir droit à des indemnités, selon le jugement ultérieur de la Cour.

À la fin du recours, s'il est maintenu, la Cour établira les honoraires et déboursés du procureur, lesquels seront soustraits des sommes à vous être versées.

Si vous désirez vous exclure de l'action, vous devez le faire avant le 1^{er} avril 2017, au greffier de la Cour Supérieure, du district de St-Hyacinthe, au 1550, rue Dessaulles, à St-Hyacinthe, province de Québec, J2S 2S8.

Vous devez vous retirer de l'action collective si vous décidez d'entamer vous-même des poursuites personnelles contre Écolait Ltée.

Pour consulter le registre central des actions collectives , vous pouvez vous rendre au :

<http://services.justice.gouv.qc.ca/dgsj/rrc/Demande/DemandeRecherche.aspx>